



## Delai, envoyé par message demandant la récupération des affaires

-----  
Par Loral

Bonjour,

Après avoir déménagé, j'ai demandé à un ancien ami de conserver quelques-unes de mes affaires, car j'étais dans l'incapacité de les emmener avec moi du fait d'un changement de ville. Nous nous sommes convenus, mon ancien ami et moi, ainsi qu'une troisième personne, que cette dernière récupérerait les biens chez mon ancien ami. Cependant, cette troisième personne a pris du retard dans la récupération des affaires, et mon ancien ami m'a informé par message que je disposais d'une journée pour les récupérer.

Quelques jours plus tard, j'ai tenté de contacter cette personne pour organiser la récupération en personne, mais j'ai constaté qu'elle m'avait bloqué et que je ne pouvais plus la joindre.

Je sollicite donc les conseils bienveillants de quiconque sur les démarches à entreprendre dans cette situation.

Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par CToad

Bonjour

Cela dure depuis combien de temps ?

A priori les choses sont simples : vous devez vous organiser pour récupérer vos affaires soit en y allant vous même soit en envoyant un transporteur.

La troisième personne, celle qui vous a bloquée, n'a plus rien à voir dans l'histoire.

Cordialement

Ctoad

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

En matière de biens meubles "possession vaut titre".

Il a donc été bien gentil de tenir à disposition vos affaires, et le délai a fini par expirer.

Il était donc important de vous organiser pour les récupérer sans attendre le bon vouloir de X ou Y.

Cela dure depuis combien de temps ?

Bonne question en effet !

-----  
Par Loral

Bonjour,

C'est mon ancien ami a choisi de me bloquer, me privant ainsi de mes affaires. Notre dernière communication remonte à novembre, et malgré mes multiples tentatives pour le joindre depuis cette période, je n'ai obtenu aucune réponse de sa part. Durant les mois de décembre et janvier, j'ai sollicité l'aide de nos amis communs, mais il a exprimé son souhait de ne pas entrer en contact avec moi.

Dans l'espoir de résoudre cette situation, j'ai également pris contact avec des membres de sa famille. Cependant, ce n'est qu'hier que j'ai reçu un message de sa part m'informant qu'il m'avait donné un délai d'une journée pour récupérer mes affaires durant le mois de novembre. De plus, il m'a signifié que je n'avais plus le droit de le contacter pour

organiser la restitution de ces affaires.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre aide éventuelle dans cette affaire.

-----  
Par yapasdequoi

Quand on n'arrive pas à joindre quelqu'un par SMS on lui envoie un courrier ou un médiateur.

L'ultimatum date de novembre ? Il aurait fallu réagir plus rapidement !

Tentez d'envoyer une lettre avec vos plus plates excuses et une proposition de date pour venir débarasser le reliquat. Proposez aussi que ce soit une tierce personne (un transporteur rémunéré ou une personne fiable qui ne va pas changer d'avis au dernier moment) et non pas vous mêmes puisqu'il ne veut plus vous voir ni vous parler.

Mais vous ne serez pas étonné si vous n'avez aucune réponse ou si toutes les affaires ont disparu.

-----  
Par Loral

D'accord, je comprends bien. J'aurais également une autre question concernant la présence d'une box internet dans les affaires. Pourriez-vous me dire si la même règle s'applique dans ce cas ?

Merci encore pour vos réponses.

-----  
Par yapasdequoi

Pourquoi faire une différence pour une box internet ?

Si vous avez souscrit un contrat, il faut le résilier.

Si vous le résiliez sans rendre la box au FAI, il vous retient la caution (49 euros de mémoire).